



**CFPM FRANCE** 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE  
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19  
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE  
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER  
Internet : <http://www.cfpmfrance.com>  
Email : [contact@cfpmfrance.com](mailto:contact@cfpmfrance.com)

### Procédure d'inscription au CFPM

Le stagiaire entreprend une formation totalement ou partiellement financée.

Bonjour,

Nous vous invitons à adresser votre dossier au Centre national des inscriptions en précisant le lieu de votre futur CFPM :

CFPM FRANCE  
Centre national des inscriptions  
425 Cours Emile Zola  
69100 VILLEURBANNE

ou par mail à [contact@cfpmfrance.com](mailto:contact@cfpmfrance.com) .

En raison d'une importante augmentation des dossiers de candidature, nous ne pouvons pas accepter toutes les demandes d'inscription. Les meilleurs dossiers et ceux envoyés les plus tôt seront retenus en priorité.

Documents et informations à fournir :

- questionnaire de candidature : <https://www.cfpmfrance.com/candidature>
- contrat de formation complété, daté et signé,
- copie de pièce d'identité
- chèque de frais de dossier de 50 euros non remboursable et encaissé à réception (à l'ordre de CFPM),
- dossier pour prise en charge ou prise en charge.

Votre candidature est étudiée par le directeur du CFPM. Un complément d'information et un entretien individuel pourra être nécessaire dans certains cas afin de confirmer les données du dossier.

Des précisions vous seront adressées ultérieurement pour connaître la prochaine date d'audition qui aura lieu dans nos studios de musique ou à distance. Nous vous invitons à consulter notre site internet [www.cfpmfrance.com](http://www.cfpmfrance.com) disponible 24h sur 24 pour toutes informations complémentaires (références, charte de qualité, métiers, Offres d'emploi, Foire Aux Questions, liste de logements, ...).

Cordialement.

Bureau des inscriptions

P.S. Si la prise en charge est inférieure à 70% du tarif complet, le candidat pourra résilier son contrat de formation sur présentation de justificatifs et par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation.

Pour un demande auprès du Pôle emploi :

<https://www.cfpmfrance.com/devis-formation-pole-emploi>



EURL au capital de 7500 euros - SIREN 440869782 APE 8552 Z RCS LYON

Établissement d'enseignement privé membre de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique  
Formation professionnelle initiale et continue des métiers de l'audiovisuel, de la musique et du spectacle vivant

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le stagiaire entreprend une formation totalement ou partiellement financée.

Entre les soussignés :

1/ **Centre de Formation Professionnelle de la Musique (CFPM)**

Membre de la Fédération Française de l'Enseignement Musical

SIREN 440869782 APE 8552 Z – RCS LYON

Enregistré sous le numéro 82 69 07251 69 déclaration d'activité auprès du Préfet du Rhône

425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

2/ Nom, prénom et adresse ci-après désigné le stagiaire :

.....  
.....  
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application du Code du Travail. Le stagiaire déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer et honorer ce contrat ou joindre une autorisation parentale et une caution financière lui permettant de signer et d'honorer ce contrat. Le stagiaire déclare avoir lu et accepté les [conditions générales de ventes](#) et le [règlement intérieur](#).

## ARTICLE 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

CURSUS PRO/STAGE : .....

NOMBRE TOTAL D'HEURES : ..... heures

TARIF : .....euros

OPTIONS PAYANTES CHOISIES :  Stage pré-rentree

(voir devis)

## ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 900-2 du Code du Travail. Elle a pour objectif de permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie et/ou technique musicale et/ou pédagogie de l'enseignement selon la section choisie. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée telle que décrite dans la grille tarifaire. Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (fiche programme).

## ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : artiste autodidacte ayant une pratique confirmée de l'instrument et/ou du chant depuis plusieurs années. Certains prérequis peuvent être nécessaires si le stagiaire souhaite présenter après sa formation un concours ou examen d'une autre structure publique ou privée.

## ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du ..... au .....(préciser les dates),

au CFPM .....(préciser la ville).

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum par section.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes. Un programme détaillé est décrit dans la fiche programme. Des salles techniques équipées et destinées à la pratique de la musique sont mises à la disposition du stagiaire dans le cadre des cours. Le lieu de la formation peut être modifié pour des impératifs d'organisation. Une formation peut être reportée si l'effectif de la section concernée est insuffisant. L'organisation des formations est susceptible d'évoluer ou d'être réalisée à distance selon les impératifs des artistes-formateurs. La formation permet en cas de réussite aux examens de fin de formation d'obtenir la délivrance du certificat de compétences professionnelles du CFPM et, selon les cas, la présentation pour validation du titre RNCP ou RS ou blocs de compétences. Les conditions d'accès sont décrites dans le livret d'accueil remis à l'inscription. Les auditions ne sont pas sélectives mais permettent de déterminer le niveau d'entrée de chacun. Une notation de contrôle continu est délivrée chaque fin de trimestre. Un examen théorique et pratique a lieu en fin de formation. Il donne lieu à des notations pondérées à 50% avec la moyenne des

notes de trimestre. Une série de notations annuelles est ainsi obtenue. Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont disponibles en annexe auprès de l'administration. En cas de préparation d'un certificat inscrit au RNCP ou RS, la participation aux épreuves de certification est obligatoire.

#### **ARTICLE 5 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **14 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **ARTICLE 6 : Dispositions financières**

Le prix de l'action de formation est fixé selon la grille tarifaire. La totalité du prix total susmentionné sera versée selon les modalités de paiement suivantes :

- un montant, précisé sur l'attestation de prise en charge, sera acquittée par l'organisme :  
Nom : .....  
Adresse .....  
.....
- le solde sera à la charge du stagiaire et réglé **AVANT LE DÉBUT DU STAGE** dès la présentation de facture.

**Le stagiaires s'engage à fournir à la scolarité les émargements complets de la formation suivi chaque fin de semaine.** En cas de prise en charge partielle, quelle qu'en soit la raison (restrictions budgétaires, abandon ou absence sans force majeure reconnue ou émargements manquants), le stagiaire s'engage à régler à ses frais le complément du prix à titre de dédommagement. Si la prise en charge est inférieure à 70% du tarif complet, le candidat pourra résilier son contrat de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **ARTICLE 7 : Non réalisation de la prestation de formation et dédommagement**

En application de l'article L.991-6 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution de la présente convention AVANT la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le stagiaire s'engage au versement de la **somme de 100% du montant total de sa formation** à titre de dédommagement..

**Le stagiaire s'engage à envoyer ses émargements chaque fin de semaine.** En cas de **renoncement ou abandon ou absence injustifiée par le stagiaire ou émargements manquants** à l'exécution de la présente convention ou en cas d'exclusion pour raison disciplinaire du stagiaire APRES la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, **le stagiaire s'engage au versement de 100% du solde du tarif total de sa formation à titre de dédommagement.**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en raison d'un motif légitime et impérieux ou par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, sur présentation de justificatifs (arrêts de travail et/ou invalidité professionnelle officielle).

#### **ARTICLE 8 : Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur du CFPM pourra être saisi. Si le désaccord persiste, seul le Tribunal compétent pourra régler le litige.

**Le stagiaire déclare avoir choisi sa formation après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation annexée à ce contrat de formation : fiche programme, validation de formation et grille tarifaire. Il a eu la possibilité de voir les locaux et le matériel pédagogique, de consulter la liste des formateurs et de leurs qualifications en annexe. Il s'engage de façon ferme et définitive.**

Fait à .....	Date : .....
<b>Pour le stagiaire,</b>	<b>Pour l'organisme,</b>
Le stagiaire .....	Le directeur
NOM, Prénom, signature du stagiaire	Alexandre CATOIRE,
et signature d'un des parents pour les mineurs précédée de	signature et cachet
« Bon pour autorisation parentale et caution financière »	

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION  
Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation

EXPEDITEUR

NOM :  
Prénom :  
Adresse :

CFPM FRANCE  
Centre national des inscriptions  
425 Cours Émile Zola  
69100 VILLEURBANNE

Date :

Courrier recommandé avec accusé réception  
Objet : annulation de mon contrat d'inscription

Bonjour,

Les références de mon contrat de formation sont les suivantes,

NOM :	Ville CFPM :
Prénom :	Cycle pro :
Date de signature du contrat :	Nombre d'heures :

Conformément aux dispositions légales - Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation, je vous prie de bien vouloir annuler mon contrat de formation et me rembourser la somme versée (si un paiement a été effectué) avec déduction de la prestation déjà réalisée le cas échéant.

Cordialement.

Signature :

*Le délai de rétractation est de 14 jours à partir de la date de signature de votre contrat de formation professionnelle. Vous pouvez revenir sur votre accord, de manière discrétionnaire et sans pénalités, et être remboursé si vous avez versé une somme d'argent. Vous devez retourner ce formulaire en recommandé avec accusé réception.*